REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

MAIRIE DE
MONCOURT - FROMONVILLE

Le Maire de Moncourt-Fromonville,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,
- Vu l'avis du comité technique rendu le 22 juin 2021,
- considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

N° RH 2020-54

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Art. 1- Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 – CHARRIAU Nathalie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	01/07/2021

Art. 2- La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au centre de gestion pour publicité et affiché en mairie

Fait à Moncourt-Fromonville, le 30 juillet 2021

Le Maire,

MAIRIE DE MONCOURT-FROMONVILLE (Seine-et-Marne)

Maxime LABELLE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens,